

ARVAL MOBILITY OBSERVATORY EMPLOYEE MOBILITY SURVEY 2022

Rueil-Malmaison, 28 Novembre 2022 – L'Arval Mobility Observatory a réalisé une étude indépendante en coopération avec Ipsos sur la mobilité des salariés, les pratiques actuelles et les attentes des salariés concernant les offres de mobilité de leur entreprise. Plus de 2900 salariés ont été interrogés à travers 6 pays européens entre le 1er et le 11 septembre 2022. Cette enquête démontre que proposer des solutions de mobilité aux salariés est un moyen pour les entreprises d'améliorer leur attractivité et d'être plus performantes en matière de rétention des talents.

1. Quel que soit le type de voyage, la voiture reste le principal moyen de transport.

La pandémie du Covid-19 a eu un impact sur les habitudes de mobilité : Les plus mentionnées restent l'augmentation du télétravail (47% des salariés) et la diminution de la fréquence des déplacements professionnels (42% des salariés). Par conséquent, 60% des salariés actuels travaillent à distance ou à domicile au moins un jour par semaine avec une moyenne de 1,9 jour par semaine. Les déplacements domicile-travail restent donc très présents. Quel que soit le motif du déplacement (trajet domicile-travail ou déplacement professionnel), la voiture reste le moyen de transport le plus sollicité (71% pour les salariés en trajet domicile-travail et 49% pour les salariés en déplacement professionnel).

Aujourd'hui, la durée du trajet, le confort et l'accessibilité du moyen de transport sont les principaux critères de choix pour les déplacements domicile-travail. Que ce soit pour les trajets domicile-travail ou les déplacements professionnels, il existe un consensus sur les caractéristiques idéales des moyens de transport en termes de temps de parcours, de proximité, de flexibilité et de sécurité. Le confort et la propreté sont privilégiés pour les déplacements professionnels, tandis que le coût est un critère plus important pour les déplacements domicile-travail.

2. Les entreprises ont encore une marge d'amélioration concernant la mise en œuvre de leur offre de services de mobilité

Seulement 59% des salariés interrogés disposent d'au moins une offre de service de mobilité au sein de leur entreprise. Les offres les plus courantes sont une place de parking privée fournie par l'entreprise (21%), une prise en charge partielle des frais de transport (20%) et des voitures de fonction. En moyenne, les salariés ont accès à 2,2 services de mobilité.

La Belgique et les Pays-Bas sont les plus développés en termes d'offre de solutions de mobilité aux salariés : En Belgique, 80% des salariés disposent d'au moins un service de mobilité mis à disposition au sein de leur entreprise et 75% aux Pays-Bas, avec une moyenne de 2,5 services de mobilité offerts.

3. En conséquence, l'offre de mobilité des entreprises n'est pas encore considérée comme suffisante par leurs employés

Moins de la moitié des salariés interrogés utilisent au moins un service de mobilité. Soit leur entreprise ne propose aucun service, soit l'offre n'est pas appropriée ou ne répond pas à leurs besoins.

Par conséquent, 55 % des salariés interrogés ne sont pas convaincus par l'offre de mobilité de leur entreprise. Le niveau de satisfaction est corrélé à la quantité d'offres de services de mobilité : aux Pays-Bas et en Belgique, où le nombre de services de mobilité proposés est plus élevé, le niveau d'insatisfaction est bien moindre : 37 % des salariés aux Pays-Bas et 49 % en Belgique.

4. Cependant, les salariés ont des attentes élevées en matière de mobilité vis-à-vis de leur entreprise

92% des salariés apprécieraient qu'au moins un service de mobilité soit fourni par leur entreprise, les plus demandés étant le budget mobilité et la voiture de fonction avec services associés : 76% des salariés ont des attentes concernant la prise en charge partielle des dépenses de carburant, 73% pour le budget mobilité, 72% pour la prise en charge partielle des dépenses de transport public.

Par ailleurs, seuls 54% des salariés sont confiants dans le fait que les entreprises en général vont augmenter la gamme de leurs offres de mobilité dans les 5 prochaines années. Dans la sélection des offres de mobilité proposées à leurs employés, les entreprises ont une responsabilité dans la transition énergétique. En effet, le développement durable n'est pas mis en avant par les salariés comme un critère de choix important pour leur mode de transport. Les entreprises ont donc un rôle clé à jouer car elles sont de véritables prescripteurs en matière de transition énergétique et de durabilité.

5. L'offre de mobilité des entreprises est un facteur d'attractivité déterminant pour les employés

La mobilité est un facteur important pour les salariés lorsqu'ils choisissent leur entreprise. 66% des salariés considèrent que les solutions de mobilité proposées par leur future entreprise sont un critère important. Cette exigence est importante pour 76% des salariés qui envisagent de quitter leur emploi dans les 6 prochains mois.

La proposition de solutions de mobilité augmente fortement l'attractivité de l'employeur. Le budget mobilité et les voitures de fonction sont les plus attractifs pour les salariés. Respectivement 82% et 78% des employés pensent qu'une entreprise serait plus attrayante si le budget mobilité et les voitures de fonction faisaient partie du package d'un emploi.

« Cette enquête unique sur la mobilité des employés nous montre clairement les attentes élevées des employés concernant les offres de mobilité des employeurs. Les entreprises ont une marge de progression en termes de mise en œuvre des offres de services de mobilité proposées. Mais ce qui importe avant tout, c'est la pertinence dans le choix de cette offre. Si elles font le bon choix et répondent aux besoins de leurs salariés, ce sera pour elles un facteur clé de différenciation en termes d'attractivité. De plus, les entreprises joueront un rôle clé de prescripteur en proposant des solutions de mobilité durable », explique Yael Bennathan, Présidente de l'Arval Mobility Observatory.

Methodologie

Pour cette enquête indépendante, 2 905 salariés d'entreprises privées ayant plus de 100 salariés ont été interrogés entre le 1er septembre 2022 et le 11 septembre 2022 par Ipsos, une société d'études indépendante. Les participants ont répondu à l'enquête en ligne. Son champ d'application (6 pays) comprend l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, l'Italie et les Pays-Bas.

La répartition des personnes interrogées est la suivante :

- 57% de femmes, 43% d'hommes
- 6% entre 18 et 24 ans, 57% entre 25 et 49 ans, 36% entre 50 et 60 ans
- 98 % des salariés interrogés effectuent des déplacements domicile-travail et 55 % d'entre eux réalisent des déplacements professionnels.
- 62 % ont besoin de moins de 30 minutes et 57 % de moins de 20 km pour se déplacer au travail chaque jour.

Contact Presse:

Yaël Bennathan – yael.bennathan@arval.com – +33 (0)1 57 69 55 34

A PROPOS DU ARVAL MOBILITY OBSERVATORY

L'Arval Mobility Observatory est largement reconnu comme l'une des plateformes de recherche et d'échange d'informations les plus référencées dans le secteur de la flotte et de la mobilité. Son objectif est de collecter et de fournir des informations objectives et précises à partager avec toutes sortes de publics, afin de les aider à mieux comprendre le nouveau paradigme de la mobilité dans lequel nous évoluons, et de les aider à s'y retrouver dans la jungle que constitue le choix toujours plus large de solutions de mobilité disponibles.

[Une | mobility-observatory.arval.fr](https://mobility-observatory.arval.fr)